

19 JAN 2015
165

Monsieur Francisco GARCIA
Président de l'UNRPA
47 bis rue Kléber
93400 SAINT-OUEN

Vos références :
177-1-141216-FMG-AP-MR

Paris, le 14 JAN. 2014

Monsieur le Président,

Soucieux de garantir la solidarité nationale et de préserver l'égalité de traitement entre les assurés sur l'ensemble du territoire, je comprends votre désarroi et partage votre préoccupation devant les retards générés dans le traitement des demandes de liquidation de pensions en Nord Picardie et en Languedoc Roussillon.

C'est pourquoi nous avons renforcé les plans d'actions déterminés dès septembre par les caisses. A cet égard, un secours exceptionnel d'un montant de 800 euros a été attribué aux retraités en situation de rupture de ressources prolongée. Outre l'accélération de la procédure de mise en paiement d'un nombre important de dossiers, la création d'un dispositif d'entraide entre caisses d'assurance retraite et de santé au travail vise à pallier les difficultés temporaires auxquelles sont confrontées certaines d'entre elles.

Aussi la liquidation des prestations dues dans un délai raisonnable et à bon droit suscite-t-elle une vigilance accrue et constitue-t-elle un engagement constant du service public de la retraite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur



Pierre MAYEUR